

Pour sauver l'Étang de Berre, la Durance, le littoral, notre ressource en eau,

L'eau de la Durance doit - et peut - retrouver son cours naturel

La Durance, rivière domaniale, fournit 75% de l'eau consommée en PACA ; elle a apporté au Rhône 70% des matériaux constitutifs du littoral, de la Camargue aux Pyrénées Orientales. Décidé par la loi 55-6 du 5 janvier 1955, l'aménagement de la Durance est caractérisé par le détournement de son eau depuis Serre-Ponçon, jusqu'à l'étang de Berre.

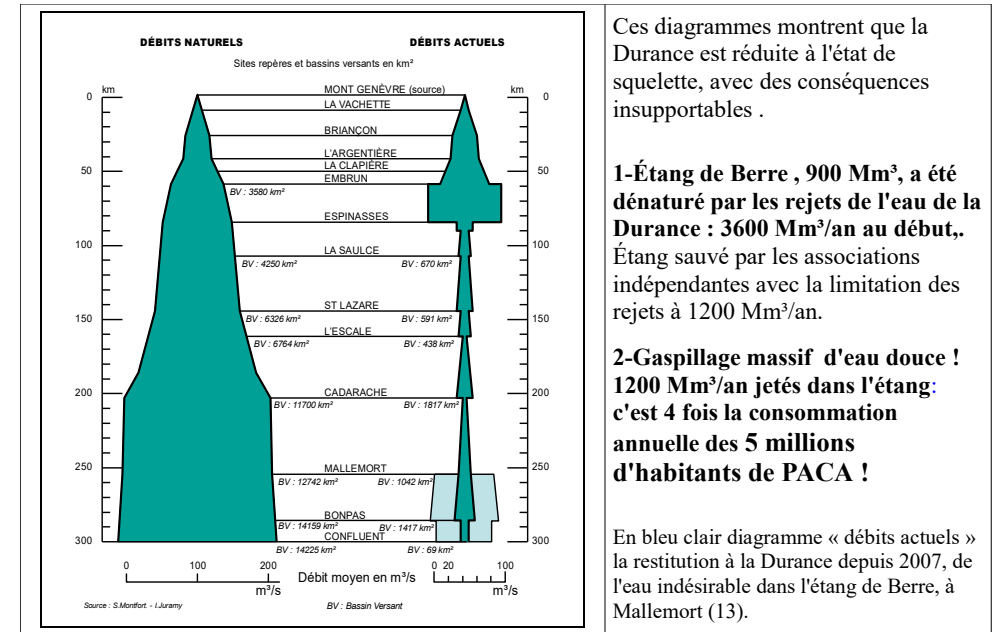


Ce détournement contre nature a des conséquences insupportables aggravées par le réchauffement du climat qu'elles aggravent en retour. Au delà de l'étang de Berre, le détournement de l'eau menace notre principale ressource en eau et notre littoral, de la Camargue aux Pyrénées Orientales. Il faut y mettre un terme.

L'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel.

L' Étang Nouveau Avenue Adam de Craponne 13250 Saint-Chamas.
 06 81 37 85 61 ; 06 38 03 81 89 ; 06 63 65 28 72 .
 mail@letangnouveau.org www.letangnouveau.org
 http://blog.letangnouveau.org facebook L'Étang Nouveau

Les méfaits du détournement de l'eau de la Durance illustrés par les diagrammes des débits de la rivière, avant et après aménagement.



Ces diagrammes montrent que la Durance est réduite à l'état de squelette, avec des conséquences insupportables .

1-Étang de Berre , 900 Mm³, a été dénaturé par les rejets de l'eau de la Durance : 3600 Mm³/an au début. Étang sauvé par les associations indépendantes avec la limitation des rejets à 1200 Mm³/an.

2-Gaspillage massif d'eau douce ! 1200 Mm³/an jetés dans l'étang : c'est 4 fois la consommation annuelle des 5 millions d'habitants de PACA !

En bleu clair diagramme « débits actuels » la restitution à la Durance depuis 2007, de l'eau indésirable dans l'étang de Berre, à Mallemort (13).

Autres conséquences du détournement :

- 3-Rivière asséchée, dégradée, hors d'usages, plus dangereuse que jamais !
 - 4-Nappes phréatiques associées en baisse, dégradées, hors d'usages.
- 3 et 4 : Cette gestion calamiteuse de la principale ressource en eau de PACA, menace sa pérennité. Une aubaine pour les marchands d'eau !**
- 5-Dislocation du littoral, de la Camargue aux Pyrénées Orientales. Catastrophe écologique, économique et sociale comme pour l'étang. Le littoral a été construit par les apports solides du Rhône à la mer. Ces apports sont réduits voire annulés, suite à l'aménagement du fleuve et de ses affluents. Exemple : pour la seule Durance 200 à 300 Mm³ de matériaux sont bloqués par Serre-Ponçon.
 - 6-Insécurité accrue sur la Durance et sur le littoral où y compris les ressources d'eau douce sont menacées par la submersion marine.

C'est une évidence: L'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel !

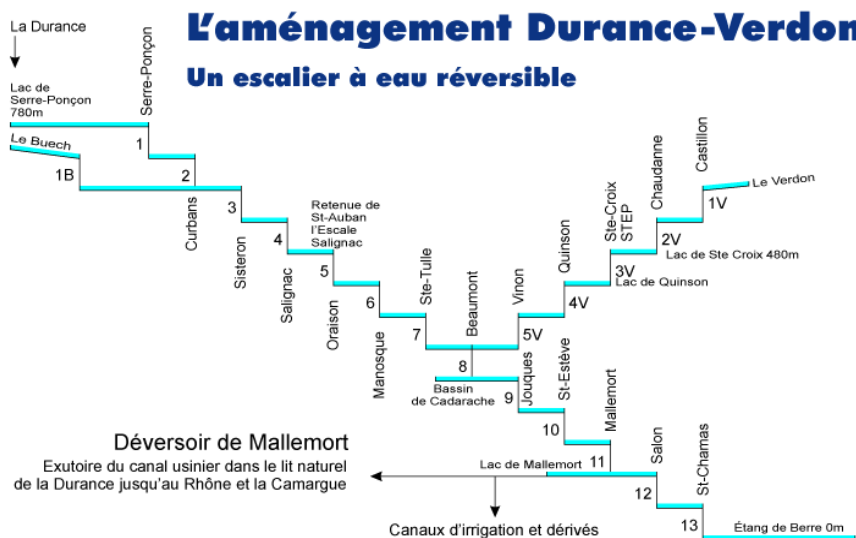
NB. La dérivation de l'eau de la Durance, depuis l'étang de Berre jusqu'au Rhône, pérenniserait et aggraverait les conséquences de son détournement. Elle ne profiterait qu'au BTP, dont Lafarge, à qui le détournement actuel de l'eau offre le lit de la Durance comme carrière à ciel ouvert. De l'or !

L'eau de la Durance peut retrouver son cours naturel. Avec un bénéfice énergétique majeur !

La structure en escalier de la chaîne hydroélectrique Durance permet de la transformer en Station de Transfert de l'Énergie par Pompage, STEP. Ou « système pompage-turbinage » :

L'eau turbinée aux heures de pointe est remontée pendant les heures creuses.

La STEP fonctionne donc à volume constant. Et l'eau tombant sur le bassin versant de la rivière retrouve son cours naturel, rétablissant les équilibres et potentiels détruits par son détournement.



NB. La centrale de Sainte-Croix du Verdon fonctionne en STEP.

Conditions pour la transformation de la chaîne Durance en STEP.

- Construction du bassin de rétention aval prévu dans l'étang de Berre;
- Installation de turbines réversibles (ou de pompes) sur les centrales de la chaîne.

Bénéfice énergétique majeur:

La STEP garde toute sa puissance à la chaîne – 2000MW - même avec une sécheresse, et elle libère totalement le potentiel des énergies renouvelables en offrant un débouché permanent à leur production.

Un avis compétent favorable à la STEP.

Composée de 5 ingénieurs généraux, la Mission Interministérielle Durance, que nous avons rencontrée, écrit page 21 (rapport Balland voir sur internet) :

« Le système pompage-turbinage mérite selon la mission, un examen approfondi ».

Malgré cet avis compétent favorable, les pouvoirs publics n'ont jamais fait l'étude de faisabilité de la STEP Durance...

La procédure d'arrêt des rejets dans l'étang de Berre par restitution de l'eau de la Durance à son cours naturel.

- **Interdiction des rejets** de Saint-Chamas aussi longtemps et aussi souvent que l'eau de Durance sera chargée comme actuellement, restitution de cette eau à la rivière, à Mallemort (13).
- **Construction du bassin de dé-limonage** prévu par la Convention État-EDF du 19 août 1966, (52 ans !), bassin qui interdira tout apport de limon dans l'étang.
- **Limitation immédiate des rejets à 300 Mm³/an** - contre les 1200 Mm³/an qui y sont encore gaspillés ;
- **Restitution totale de l'eau de la rivière à son cours naturel**, par transformation de la chaîne Durance en STEP.

Mesures spécifiques pour l'étang de Berre .

Grâce à la limitation des rejets EDF imposée par la Coordination des Pêcheurs, et L'Étang Nouveau, depuis 2007, l'étang de Berre a retrouvé une vie marine intense; les activités de loisirs et de pêche s'y développent...

Mais, pendant l'été 2018, sous les effets de la canicule, (changement climatique), des orages et des rejets boueux EDF (commencés le 18 juin), l'étang a été profondément dégradé. Il faut des mesures spécifiques pour le rétablir et pour éviter une récurrence.

- **Élimination des séquelles de la catastrophe de l'été 2018 ;**
- **Prévention des méfaits des canicules prévisibles avec le changement du climat.**
- **Contrôle strict de tous les rejets sur le bassin versant de l'étang ;**
- **Mise en service d'un catamaran** pour récolter les algues vertes et autres corps dont la décomposition contribue à l'anoxie du milieu (absence d'oxygène) ;
- **Installation d'aérateurs de l'eau** comme sur les étangs du Languedoc ;
- **Développement des herbiers de zostères**, plantes marines qui oxygènent le milieu ;
- **Pose de « récifs » à poissons** dont les plus simples sont des cages en plastique accrochées aux appointements des pour héberger les alevins ;
- **Arrêt de tout aménagement destructeur du milieu et du littoral.**
- **Arrêt des constructions** de nouveaux « anneaux » portuaires qui ne servent à rien qu'à dégrader le littoral ; interdiction de tout autre aménagement immobilier.
- **Charte des communes associées au Conservatoire du Littoral ;**
- **Classement de l'étang au patrimoine de l'UNESCO.**

